Procès-verbal de la séance du Conseil général de Clarmont

Lundi 23 novembre 2020 à 20h00

PV n°19

Ordre du jour :

1. Salutations et appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2020
4. Préavis municipal n° 02/11/2020 – Convention intercommunale relative à l'exploitation de la déchèterie de Clarmont par les communes de Clarmont et de Vaux-sur-Morges
   4.1. Rapport de la Commission ad hoc
5. Préavis municipal n° 03/11/2020 – Budget 2021
   5.1. Rapport de la Commission des finances
6. Communications de la Municipalité
7. Divers et propositions individuelles

---

1. Salutations et appel

M. Luc Fontolliet, Président, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée dans la grande salle de Chaniaz.

Il indique que Mme Erika Favre, Secrétaire, étant en congé maternité, c'est M. Rocco Tavaglione, Vice-président, qui officie en tant que secrétaire.

M. Rocco Tavaglione, Vice-président, procède à l'appel.

22 membres sont présents, 11 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. Luc Fontolliet demande si quelqu'un n'aurait pas été appelé, ce qui n'est pas le cas.

2. Approbation de l'ordre du jour

M. Luc Fontolliet présente l'ordre du jour remis avec les convocations et demande si quelqu'un souhaite proposer une modification, ce qui n'est pas le cas.

L'ordre du jour est donc approuvé.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020 a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet met le procès-verbal en discussion.

M. Jean-Pierre Imesch, absent, a transmis au Bureau une demande de complément concernant le point 5 « Rapport de la Commission des eaux » (page 6) au sujet de l'intervention de M. Luc Maurer :

« Les travaux seront financés par les propriétaires de la parcelle du chemin du Rovay 1. »

Le complément demandé est le suivant :

« Les travaux seront financés par les propriétaires de la parcelle du chemin du Rovay 1. Quant à la Municipalité, elle prend en charge la partie administrative. »

Le Bureau n'ayant pas souvenir d'une telle affirmation, M. Luc Fontolliet demande à M. Luc Maurer d'apporter une précision sur ce point.

M. Luc Maurer, Syndic, confirme que la Municipalité prendra en charge la partie administrative de ces travaux.

Le procès-verbal sera complété conformément à la demande de M. Jean-Pierre Imesch.

M. Anthony Staines aimerait avoir un retour de la Municipalité au sujet de différents points mentionnés dans le procès-verbal.

M. Luc Maurer répond que ces points seront abordés lors des communications de la Municipalité.

M. Christian Viande relève une coquille dans la transcription de son intervention (page 6) où il est question de « dénouement » et non de « dévouement ». Le procès-verbal sera corrigé.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** remercie Mme Erika Favre pour la qualité de son travail et propose de passer au vote.

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

4. Préavis municipal n° 02/11/2020 – Convention intercommunale relative à l'exploitation de la déchèterie de Clarmont par les communes de Clarmont et de Vaux-sur-Morges

Le préavis ainsi que la convention ont été distribués avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Luc Maurer pour la présentation du préavis.

M. Luc Maurer commence par rappeler la volonté de la Municipalité d'accroître sa collaboration avec la commune de Vaux-sur-Morges sur certains aspects dont la digitalisation de l'Administration communale (mise en place d'un système d'une gestion électronique des documents), la voirie et la déchèterie.

Jusqu'à présent, Vaux-sur-Morges partage sa déchèterie avec Bussy-Chardonney et Reverolle qui feront partie, dès 2021, de la commune fusionnée de Hautemorges.

Afin de trouver une solution à relativement court terme, la Municipalité de Vaux-sur-Morges a approché celle de Clarmont qui y voit une opportunité d'augmenter le service à sa population.

Des discussions entre les deux communes ont abouti à une convention dont les points principaux sont les suivants :

- Constitution d'une délégation intercommunale composée d'un représentant municipal de chaque commune ;
- Une équipe en charge de l'exploitation et de l'entretien de la place est constituée ;
- La commune de Clarmont met gracieusement à disposition le terrain ;
- Les frais d'adaptation de la place (CHF 48'000.-) sont pris en charge par la commune de Vaux-sur-Morges (CHF 36'500.-) et la commune de Clarmont (CHF 11'500.-) ;
- Lors de l'adaptation de la place, un éclairage public (sur batteries) sera installé ;
- Les frais d'exploitation seront répartis proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune ;
- L'entrée en vigueur de la convention est fixée au 1er juillet 2021.

Une telle collaboration permettrait d'étendre les horaires d'ouverture à deux heures le samedi et une heure le mercredi toute l'année.

En ce qui concerne les aménagements, il s'agit essentiellement de déplacer la butte nord afin d'agrandir la place de tri et de réorganiser les bennes afin d'en faciliter l'accès (par le haut) et d'offrir des places de stationnement supplémentaires. Ces points doivent encore être précisés.

M. Luc Maurer souligne encore que l'investissement de CHF 11'500.- lié aux travaux d'aménagement sera financé par la trésorerie courante et qu'il sera amorti en une fois par un prélèvement au fonds de réserve des déchets.

4.1. Rapport de la Commission ad hoc

M. Luc Fontolliet invite M. Cédric Mann, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Par sa lecture, **M. Cédric Mann** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues lors de sa séance avec la Municipalité et souligne que le Conseil de la commune de Vaux-sur-Morges a d'ores et déjà accepté la convention.

En conclusion, la Commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

M. Gérard Berguer fait remarquer qu'il sera difficile d'exploiter la déchèterie avec une forme pointue telle que présentée sur le croquis et demande s'il est bien question de déplacer la limite de la déchèterie de 15 mètres en direction du cimetière.
M. Luc Maurer répond que le croquis doit encore faire l'objet d'adaptations car la disposition finale sera faite en fonction des nouvelles bennes. La déchèterie sera bien agrandie sur son côté nord afin d'exploiter au mieux les éléments naturels existants.

M. Alain Moret demande s'il y aura plus de bennes et s'il y aura du béton en dessous.
M. Luc Maurer répond que le nombre de bennes sera probablement identique mais qu'elles seront plus grandes. Les bennes seront posées sur du béton ou des rails. Elles seront fournies par l'entreprise en charge de leur transport.

M. Gérard Berguer demande si le fait que les bennes soient fournies lie la commune à l'entreprise de transport.
M. Luc Maurer répond par l'affirmative et que celle-ci donne pleine satisfaction.

M. Christian Viande demande si les buttes seront modifiées et des arbres abattus.
M. Luc Maurer répond que les buttes seront en effet déplacées et affinées mais que les arbres (notamment le noyer à sept troncs) ne seront pas touchés. Il s'agit de la solution la moins cher (comparée à un mur) et la moins « moche » (comparée à un grillage).

M. Marc Tschudi s'étonne du prix du système d'éclairage (CHF 23'000.-).
M. Luc Maurer répond qu'il s'agit là d'un premier devis et qu'il est en effet assez élevé. Des démarches supplémentaires seront entreprises si le préavis est accepté.

Mme Chantal Viande s'inquiète de la pollution lumineuse engendrée par un éclairage permanent de la déchèterie.
M. Luc Maurer répond que les lampadaires seront allumés uniquement pendant les heures d'ouverture, lorsque ce sera nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

Le préavis municipal n° 02/11/2020 – Convention intercommunale relative à l'exploitation de la déchèterie de Clarmont par les communes de Clarmont et de Vaux-sur-Morges est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 03/11/2020 – Budget 2021

Le préavis a été distribué avec les convocations.

M. Luc Fontolliet passe la parole à M. Luc Maurer pour la présentation du préavis.

M. Luc Maurer entame le passage en revue du dernier budget de la législature et donne des explications lorsque c'est pertinent.

M. Luc Maurer informe que le budget présente un excédent de charges de CHF 37'150.- mais une marge d'autofinancement légèrement négative à CHF - 4'150.-. Ceci ne permet donc pas de couvrir les amortissements obligatoires des investissements mais il faut toutefois relever des charges extraordinaires uniques (dont l'aménagement de la déchèterie selon la convention intercommunale précédemment discutée) financées par des prélèvements sur les fonds de réserve.

Au niveau des recettes ordinaires, M. Luc Maurer précise que les entrées fiscales budgétées sont identiques à celles de l'année 2020 et ce malgré la baisse du taux d'imposition à 73,5%. Une augmentation probable de la population de l'ordre de 10% (immeubles côté Cottens) permettra sans doute de compenser la baisse de 1,5 point d'impôt.

La prévision des recettes extraordinaires est identique à celle de 2020.

Concernant les frais d'administration, M. Luc Maurer relève les frais uniques de CHF 11'500.- pour la mise en place de la GED (Gestion Électronique des Documents) permettant une professionnalisation de la Municipalité et une dématérialisation des archives. Ce montant est prélevé au fond de réserve.

À noter, en ce qui concerne les finances, que les frais de perceptions ont baissé car l'impôt communal est désormais directement perçu par le canton (et plus par le boursier).

Au sujet du bâtiment communal, des charges importantes sont maintenues afin de couvrir les frais d'entretien courants et les travaux liés aux problèmes d'infiltration d'eau et de plomberie.

À noter qu'une participation complète au déficit de l'Association du complexe intercommunal de Chaniaz (ACIC) a été budgétisée alors que celle-ci pourrait prendre fin au 1er juillet 2021 avec la vente du bâtiment (préavis à venir).

M. Christian Viande demande si cela signifie la fin des contreparties, comme les tarifs préférentiels sur les locations.
M. Luc Maurer répond qu'il va y avoir des pourparlers avec la future commune de Hautemorges.

Au niveau de l'entretien des routes, la réfection du chemin de la Condémine et des Genévriers est budgétisée.

En ce qui concerne les ordures ménagères et déchets, un prélèvement de CHF 10'000.- au fond de réserve est prévu conformément au préavis 02/11/2020 concernant la convention intercommunale relative à l'exploitation de la déchèterie avec la commune de Vaux-sur-Morges.

Un nouveau compte « 470.314 Entretien des cours d'eau » a été créé pour le financement à hauteur de CHF 15'000.- d'une étude pour la sécurisation du Rovay. Ce financement se fera pour moitié par un prélèvement au fonds de réserve et pour moitié par l'ECA (ou le canton).

À noter encore que le budget concernant l'Accueil de Jour des Enfants de la région Morges-Aubonne (AJEMA) a fortement augmenté car l'offre s'est développée et, avec elle, le nombre de bénéficiaires. De plus, l'augmentation de la population, avec de nouvelles arrivées, a un impact fort puisque le montant de la participation dépend directement du nombre d'enfants concernés. Un plafonnement est cependant attendu à l'avenir.

Avant de céder la parole, M. Luc Maurer mentionne encore qu'une erreur s'est glissée dans le récapitulatif, à la page 4, compte 47 « Cours d'eau et rives » : il s'agit d'un montant de CHF 15'000.- (et non de CHF 12'000.-).

5.1. Rapport de la Commission des finances

M. Luc Fontolliet invite M. Cédric Mann, rapporteur, à procéder à la lecture du rapport de la Commission des finances.

Par sa lecture, **M. Cédric Mann** fait part à l'assemblée de l'entière satisfaction de la Commission quant aux explications obtenues lors de sa séance avec la Municipalité.

La Commission souligne la pertinence de l'utilisation du fond de réserve pour investissements futurs en relation avec les travaux prévus pour 2021.

En guise de conclusion, la Commission juge le budget 2021 réaliste et propose d'accepter sans réserve le préavis tel qu'il a été présenté.

M. Luc Fontolliet remercie la Commission et son rapporteur pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

Mme Annette Messerli demande combien vont coûter les travaux de remise en état du chemin du Moulin.
M. Luc Maurer répond que les travaux seront financés à 60% par le promoteur (nouveaux immeubles coté Cottens) et à 40% par la commune mais que celle-ci devrait toucher une subvention. Au final, ce chemin, qui sera remis à neuf du haut en bas en 2021, pourrait donc rapporter de l'argent à la commune.

La parole n'étant pas demandée, **M. Luc Fontolliet** propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

Le préavis municipal n° 03/11/2020 – Budget 2021 est accepté à l'unanimité.

6. Communications de la Municipalité

M. Luc Maurer annonce que les travaux liés aux infiltrations d'eau dans le bâtiment communal ont débuté, se sont arrêtés puis ont recommencé. La caméra a été repassée dans les tuyaux ce qui a permis de constater que certains étaient bouchés. Ils ont depuis été curés et une amélioration est espérée.

Un problème de captation de l'humidité par les murs est suspecté ce qui pourrait engendrer des coûts importants. Des travaux supplémentaires sont à l'étude.

M. Luc Maurer indique que la lettre concernant la pollution des eaux au chlorothalonil sera envoyée prochainement et s'excuse pour le retard.

Mme Anouck Tschudi, Municipale, informe que le projet de sécurisation du Rovay avance et que l'étude réalisée par la Maison de la rivière sera disponible pour la séance du Conseil du mois de juin avec des propositions d'action.

Des subventions cantonales sont possibles ainsi que d'autres financements en fonction de la solution choisie, notamment si la zone est renaturalisée.

Mme Anouck Tschudi indique que le projet de centre aquatique est tombé à l'eau à la suite du refus du Plan Partiel d'Affectation (PPA) du Parc des Sports par la population de Morges.

Le projet se retrouvant bloqué pour au moins dix ans, la société anonyme associée sera dissoute. Ceci n'a cependant pas d'impact financier pour la commune.

Mme Anouck Tschudi annonce que la Municipalité a accepté une proposition de Mme Chantal Viande concernant l'installation d'une « boîte à livres » sous le couvert de l'arrêt de bus.

M. Luc Vidoudez, Municipal, annonce que trois poubelles à chien ont été installées sur le territoire de la commune.

M. Luc Maurer précise que la commune a fait l'acquisition de ces poubelles ainsi que de rouleaux de sachets plastiques. Une lettre d'information sera envoyée à la population ainsi qu'une autre spécifiquement dédiée aux propriétaires de chien.

Mme Roberta Gatabin, Municipale, annonce qu'après trente années au service de la population, elle ne se représentera pas pour un nouveau mandat à la Municipalité.

7. Divers et propositions individuelles

Mme Laurence Wälchli informe que, compte tenu de la péjoration de la situation sanitaire, le Noël de Clarmont du 12 décembre est annulé mais que les animations pour les enfants sont maintenues. Chacun est invité à décorer une fenêtre et un tout ménage sera envoyé.

M. Christian Viande demande qui s'occupera de vider les poubelles à chien.
M. Luc Maurer répond que cette tâche sera réalisée par l'employé communal.
M. Luc Vidoudez précise qu'il s'agit essentiellement de sacs dans un sac…

M. Rocco Tavaglione demande si un « espace troc » est prévu à la déchèterie.
M. Luc Maurer répond qu'il s'agit d'une très bonne idée et qu'il en sera tenu compte.

M. Luc Fontolliet informe que le Bureau a été contacté par le Comité de l'initiative populaire cantonale « SOS Communes » demandant que les communes vaudoises ne participent plus au financement des dépenses sociales du canton. Leur lettre d'information est à disposition.
M. Luc Maurer indique que la Municipalité a refusé d'apporter son soutien à cette initiative car, à ses yeux, celle-ci va trop loin.

M. Luc Fontolliet rappelle les dates importantes à venir.

Dates des prochains Conseils :

- Mercredi 3 mars 2021 : séance extraordinaire (dissolution ACIC + statuts ASIABE) ;
- Mercredi 16 juin 2021 : séance ordinaire (compte 2020) ;
- Mercredi 24 novembre 2021 : séance ordinaire (budget 2022).

À noter que, contrairement à l'habitude, ces séances se dérouleront des mercredis, ceci pour permettre au Conseil de siéger à Chaniaz si la situation actuelle devait perdurer.

Dates des prochaines élections et votations :

- Dimanche 29 novembre 2020 : votations fédérales ;
- Dimanche 7 mars 2021 : votations fédérales et élections communales ;
- Dimanche 13 juin 2021 : votations fédérales.

M. Luc Fontolliet donne quelques informations concernant les élections communales, notamment que, vu la situation sanitaire, le Bureau, d'un commun accord avec la Municipalité, a renoncé à organiser une soirée d'information.

De son côté, le canton, conscient de la situation, a mis en place une campagne appelée « Pour ma commune » qui comprenant des affiches, des flyers ou encore des capsules vidéo. Un site web (www.pour-ma-commune.ch) est également disponible avec toutes les informations utiles et pratiques en relation avec les élections communales du mois de mars.

Pour sa part, le Bureau électoral de Clarmont va adresser un tout ménage à l'ensemble de la population avec les enjeux, les procédures, les délais et les personnes de contact. Une page spécifique sera également ajoutée au site web de la commune avec les principales informations et les liens sur les différentes ressources.

M. Luc Fontolliet conclut en donnant quelques informations concernant le déroulement de l'élection à la Municipalité puis, le même jour, de l'élection à la fonction de Syndic. L'ensemble du corps électoral de Clarmont est invité à réserver la journée du 7 mars (09h00-19h00).

Il sera bien évidemment possible de voter de façon anticipée mais uniquement pour le premier tour de la Municipalité (et pour les objets fédéraux). Pour le deuxième tour de la Municipalité et pour les deux tours de la Syndicature, il faudra impérativement être sur place, au bâtiment communal.

Le délai pour le dépôt des candidatures est fixé au lundi 18 janvier 2021 à 12h00 auprès de Karin Conrad, Greffe municipale.

À noter que les personnes de nationalité étrangère peuvent élire et être élues lors de cette élection, pour autant qu'elles aient le droit de vote au niveau communal.

M. Luc Maurer précise qu'il s'agit là d'une tâche extrêmement intéressante qui permet de développer un formidable réseau de contacts avec des moments géniaux. Une expérience unique, au plus proche des institutions et avec une équipe extra.

M. Christian Viande propose d'applaudir chaleureusement la Municipalité pour le travail accompli.

La parole n'étant plus demandée, **M. Luc Fontolliet** clôt la séance à 21h15 et informe que, compte tenu de la situation sanitaire actuelle, le traditionnel verre de l'amitié est reporté.

Clarmont, le 23 novembre 2020.

CONSEIL GENERAL DE CLARMONT
CANTON VAUD
LIBERTE ET PATRIE

L. Fontolliet, Président

R. Tavaglione, Vice-président